Département de la Vendée (85)

Commune de la Bretonnière-la-Claye

Rue de la Closerie de Bellevue

Lotissement : "La Closerie de Bellevue 2"

Réalisation : Coopérative Vendéenne du Logement

LOT n°12

20 rue de la Closerie de Bellevue

Date : avril 2025 | Échelle : 1/250 | Référence : L 20 7875 JL/FD

Informations :

Réference cadastrale: ZC n°448
Superficie du lot : 620m²
Superficie de plancher maxi : 245m²

Documents :

Permis d'aménager 085 036 23 F0001
en date du 11 juillet 2023.

Systèmes de coordonnées :

Nivellement : N.G.F.-IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - projection zone 6 (CC47)

PLAN DE SITUATION — **SANS ÉCHELLE**

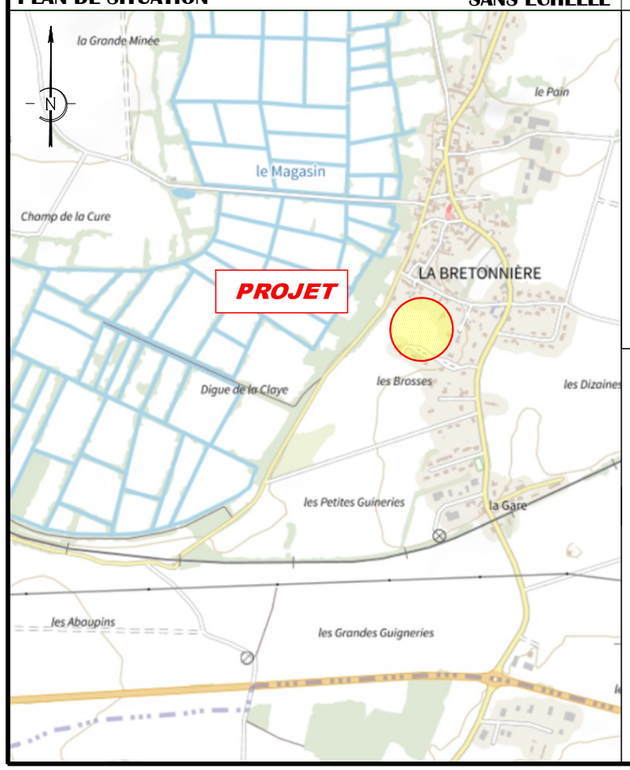

PLAN DE REPÉRAGE — **SANS ÉCHELLE**

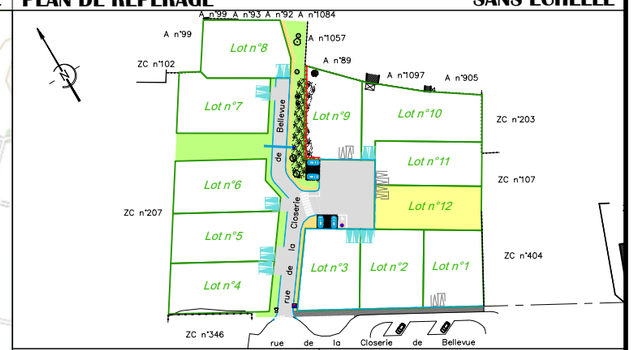

SELARL
Frédéric GUILBAUDEAU
GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OLONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr

Gwénaël TANGUY
Architecte dplg,
Urbaniste et
Paysagiste
32 avenue des Moulins
44490 LE CROISIC
T : 06 85 73 62 41
gwenael.tanguy.archi@bbox.fr

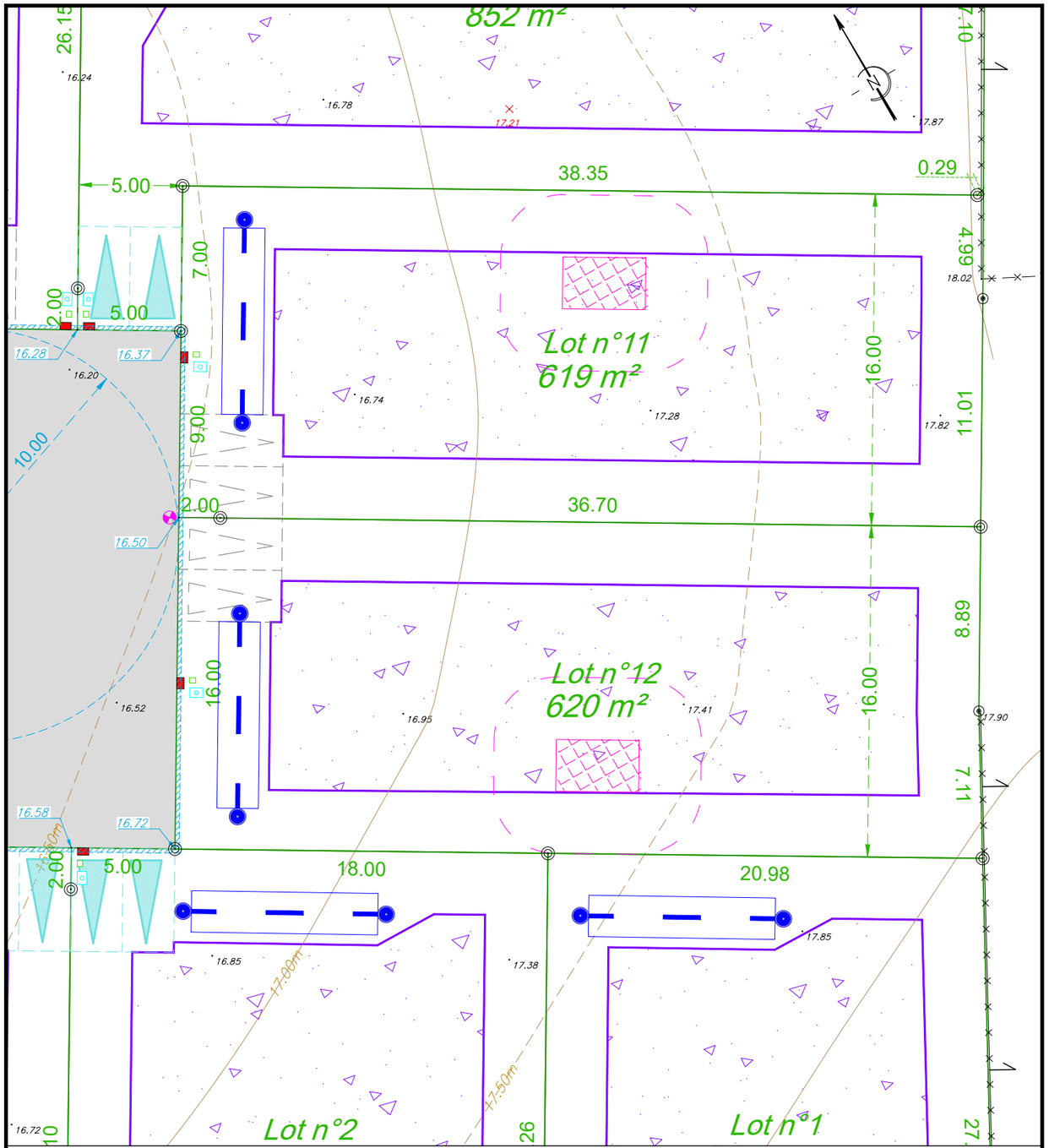

- Mur et appartenance
- Clôture et appartenance
- Repère géomètre pour mesurage (+10.47)
- Borne OGE nouvelle
- Borne O.G.E. ancienne
- Altitudes avant travaux (10.47)
- Courbe de niveau avant travaux (3.75m)
- Réseau EP Ø200
- Bordure AC1
- Bordure CR3
- Bordure T2
- Bordure parpaings
- Altitude projetée voirie finie (xx.xx)
- Coffrets EDF, Télécom, AEP (indicatif)
- Candélabre (indicatif)
- Zone où l'implantation du dispositif d'assainissement respecte la distance d'éloignement recommandée avec les limites de lots
- Hypothèse d'implantation de l'assainissement autonome avec une filière de filtre compact (monocuve), respectant la distance d'éloignement de 3 m avec les bâtiments et en dehors de la zone de circulation de véhicules
- Massif filtrant
- Chemin piétonnier : bicouche noir
- Chemin piétonnier : type "starmine"
- EV, noues minérales (pelouse ou plantations à définir en concertation avec les services de la commune)
- Chaussée : enrobé
- Stationnements : type "evergreen" béton
- Béton balayé
- Zone non constructible
- Accès au lot Parking privé ouvert sur la voie (5.00m x 5.00m minimum) emplacement indicatif
- Accès au lot (5m de largeur obligatoire) Parking privé ouvert sur la voie (5.00m x 5.00m minimum) emplacement obligatoire
- Accès automobile interdit.

-Les contructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, candélabres...) exact avant construction. Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmètriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.